

**DEPARTEMENT DU BAS-RHIN  
COMMUNE DE LANGENSOULTZBACH**

**MAIRIE DE LANGENSOULTZBACH**

***SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 18 février 2022.***

**COMPTE RENDU**

Sous la présidence de Mme Evelyne LEDIG - Maire

Présents tous les membres, sauf Mme Sandrine FORRLER et M. EICH Yannick (Pouvoir donné à M. PETRY Philippe) - absents excusés.

*Convocation du 09 février 2022.*

**ORDRE DU JOUR**

Ouverture de la séance à 20h00.

Désignation d'une secrétaire de séance : M. DUCROS Philippe.

**1. Approbation du compte rendu du 17 décembre 2022.**

Le compte rendu est approuvé – 2 abstentions (M. BRUNNER Emmanuel et Mme CHANOIR Nathalie).

**2. Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2022.**

Mme le Maire informe les élus qu'afin de pouvoir honorer la facture de l'entreprise WALTER stores d'un montant de 7 450 € et celle de la pépinière WADEL d'un montant de 2 376 € il y a lieu de prévoir une autorisation de mandatement avant le vote du budget 2022 étant donné que les dépenses en investissement ne peuvent être mandatées avant le vote du budget primitif 2022.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré autorise Mme le Maire à mandater les factures.

**3. Examen du devis pour la viabilisation des 3 lots du lotissement KISS.**

Mme le Maire soumet aux élus le devis de l'entreprise ROTT d'un montant de 10 491,50 € HT soit 12 589,80 € TTC concernant la viabilisation des 3 terrains du lotissement KISS suite à leur acquisition par la commune.

Après discussion, le conseil municipal, autorise Mme le Maire à signer le devis.

#### **4. Cession du bail de chasse LOT 01 de BASTIAN Gérard à BASTIAN Julien.**

Mme le Maire soumet aux élus une demande de cession du bail de chasse 259C1 au nom de M. BASTIAN Gérard domicilié 20 rue Marchal 67500 MARIENTHAL pour le compte de M. BASTIAN Julien domicilié 3 rue de l'Eglise 67360 GUNSTETT.

Après avis favorable de la Commission Consultative Communale de la Chasse (4C), le conseil municipal se prononce également favorablement à ce transfert.

---

Mme le Maire propose d'examiner des changements de permissionnaire pour le lot de chasse 259C1 au nom de M. BASTIAN Gérard.

Après examen des documents remis (pièces d'identité, permis de chasse.....) le conseil municipal agréé les trois nouveaux permissionnaires du lot de chasse :

- M. Pierre CORMI de Haguenau remplacera Mme Laurence LANG
- M. Romain FROHN de Woerth remplacera M. Robert WEINUM et
- M. Joshua DAAB de Langensoultzbach remplacera M. Jean-Marc CHANUT.

#### **5. Réforme de la protection sociale complémentaire dans la fonction publique.**

Mme le Maire informe les élus de l'ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021, relative à la protection sociale complémentaire dans la Fonction Publique qui a profondément réformé les dispositifs de mise en place, de souscription, et de participation financière des employeurs à la Protection sociale complémentaire.

Les enjeux majeurs de cette réforme de la Protection sociale sont l'introduction d'une obligation de participation des employeurs publics à hauteur de 50% du financement nécessaire à la couverture du risque santé, avec prise d'effet de cette mesure pour les collectivités territoriales au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

L'ordonnance prévoit également l'obligation des employeurs de participer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au financement de la Protection sociale complémentaire en matière de prévoyance à hauteur de 20% d'un montant qui sera fixé par décret en Conseil d'Etat, lequel doit par ailleurs définir les garanties minimales de prévoyances assurées.

Les élus sont informés que les agents de la commune ont tous souscrits à une Prévoyance Maintien de salaire auprès de la MNT (Mutuelle Nationale Territoriale) en 2012. La commune y participe à hauteur de 5 € par mois et par agent.

## **6. Motion concernant les deux jours fériés du droit local alsacien-mosellan.**

Mme le Maire soumet aux élus une motion concernant le droit local alsacien-mosellan.

Le droit local alsacien-mosellan prévoit expressément le chômage de l'ensemble des jours fériés et garantit aux travailleurs deux jours fériés supplémentaires, le Vendredi Saint et la Saint-Etienne.

La loi n° 2019-828 du 06 août 2019 de transformation de la Fonction Publique n'a pas mis fin à cette réglementation. Mme la Préfète du Bas-Rhin a pourtant indiqué que les collectivités et établissements publics devaient « prendre des délibérations fixant le temps de travail à 1607 heures ». Elle s'appuyait sur une réponse ministérielle du 05 août 2021 qui, sans motiver, affirmait que la « base d'annualisation de la durée de travail reste fixée à 1607 heures indépendamment du nombre de jours chômés fixé dans ces départements ».

Une telle position ne tient pas compte de l'existence des deux jours fériés supplémentaires ni leur caractère chômé. Demander aux agents d'Alsace-Moselle d'effectuer le même nombre d'heures de travail que dans les autres départements revient à leur faire récupérer les heures correspondant aux deux jours supplémentaires.

Après discussion, les élus autorisent Mme le Maire à signer la motion concernant le droit local Alsacien -Mosellan.

## **7. Refonte du Site Internet de la commune : examen de devis.**

Mme le Maire laisse la parole à Mme STIEFEL Martine qui expose aux élus une synthèse de plusieurs devis concernant la refonte du site internet de la commune.

Mme le Maire et Mme STIEFEL Martine ont rencontré deux prestataires et deux autres en rendez-vous téléphonique.

Après examen des différentes propositions, le choix des élus s'est porté sur la société Wictory de Morsbronn-les-Bains. Ils autorisent Mme le Maire à signer le devis pour un montant de 1 840 € HT soit 2 208 € TTC. L'hébergement annuel du site est chiffré à 220 € par an.

## **8. Adhésion à la Charte « une naissance, un arbre ».**

Mme le Maire laisse la parole à Mme STIEFEL Martine concernant le projet « Une naissance, un arbre ».

L'association Fruits, Fleurs et Nature de Woerth et Environs et l'association arboricole de Kutzenhausen (AVJOF), ont proposé un partenariat avec notre commune en adhérant à la charte « une naissance, un arbre ».

Ainsi, la municipalité proposera aux familles qui ont la joie d'accueillir un nouveau-né au sein de notre commune, de planter un arbre fruitier de leur choix soit chez eux, soit sur une parcelle communale. Le coût du plant (environ 40 €) sera intégralement pris en charge par la commune.

La commande des plants se fera annuellement au 1<sup>er</sup> octobre.

Après avoir entendu les différentes explications exposées par Mme STIEFEL Martine et pour maintenir la biodiversité et les vergers dans le village, le Conseil Municipal, autorise Mme le Maire à signer la charte.

## 9. Divers.

Après examen de la déclaration d'intention d'aliéner du bien situé 18 rue des Cerfs, le conseil municipal ne souhaite pas préempter.

---

Mme le Maire laisse la parole à Mme STIEFEL Martine concernant la Trame Verte et Fredon.

### TRAME VERTE :

Mme STIEFEL Martine présente aux élus les différents projets et formations réalisés par le concept « Trame Verte ».

Pour préserver et restaurer la trame verte de son territoire, la communauté de communes, avec ses nombreux partenaires, lance un programme de plantations de haies, de formations et de sensibilisations sur 2 ans en 2021 et 2022, financé par la Région Grand Est.

Ce programme est suivi par un comité de pilotage « trame verte » constitué d'élus membres de la commission transition écologique, d'agriculteurs, d'associations d'arboriculture, de naturalistes et de partenaires techniques comme le SDEA, le Parc naturel régional des Vosges du Nord, la chambre d'agriculture et de la fédération des chasseurs.

Mme STIEFEL Martine propose un chantier participatif à l'automne prochain pour la plantation d'une haie, il faudra cependant définir le lieu et son objectif. En amont, il y aura une formation et ensuite un suivi.

### FREDON /COMMUNE NATURE :

Dans le cadre de la signature de la charte « Commune nature », des subventions ont été accordées à la commune à hauteur de :

- 2 565 € de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, et
- 1 539 € de la Région Grand Est.

Il reste à la charge de la commune, la somme de 1 026 €.

M. Lemeur du FREDON contactera la commune d'ici fin février/début mars pour réaliser un état des lieux et l'engazonnement du cimetière dans la continuité du plan de gestion différencié des espaces verts.

La prochaine campagne concernant la distinction « commune nature » aura lieu en 2023.

---

Mme STIEFEL Martine fait le point sur l'application Panneau Pocket. Actuellement 143 smartphones ou tablettes ont téléchargé l'application du village « Langensoultzbach » dans leurs favoris ce qui représente 34% des foyers de la commune.

---

Mme le Maire informe les élus que l'ossuaire a été installé au cimetière le 26 janvier 2022 par l'entreprise Monuments Funéraires de Bitche. A la même date, les stores extérieurs à l'école maternelle ont été posés par l'entreprise WALTER Sores.

---

Mme le Maire informe le conseil municipal que le prochain « Stammtisch » aura lieu le 04 mars 2022 à 19h30 à la salle socioculturelle. La soirée sera animée par Mme Hatice RUBENTHALER, elle abordera le thème « Les besoins des enfants et des adolescents ». Les personnes intéressées devront s'inscrire en mairie.

---

Mme le Maire indique aux élus que la journée éco-citoyenne, initialement prévue le 26 mars 2022, est reportée au samedi 02 avril 2022 du fait de l'inauguration des travaux de continuité écologique aux étangs de la Nonnenhardt.

---

Mme le Maire informe les élus que les élections du conseil municipal des enfants ont eu lieu le 01 février 2021. Son installation est programmée le 02 mars 2022.

---

Mme le Maire rappelle aux élus que la commission communication se réunira le 17 mars 2022 à 19h30.

---

Mme le Maire demande aux élus leur disponibilité pour siéger lors des élections Présidentielles qui auront lieu les 10 et 24 avril prochain.

Mme le Maire rappelle aux élus l'invitation de la Paroisse à l'inauguration du mur du chœur de l'église le dimanche 20 février 2022 à 10h45.

Point sur les travaux prévus :

- Les travaux, réalisés par le SDEA, au réseau d'assainissement ont démarré au croisement de la route de Woerth vers la rue des Acacias. Un réseau séparatif des eaux pluviales est réalisé pour délester le réseau d'assainissement et diminuer l'arrivée d'eaux claires dans la station d'épuration. Les eaux pluviales s'écouleront directement dans le cours d'eau.
- La démolition du bâtiment, situé rue des Cerfs, est reportée de quelques mois dû au retard de publication du marché par l'EPF (Etablissement Public Foncier)
- Mme le Maire fait part aux élus que les cabinets d'architecture Jean-Christophe BRUA de Strasbourg et KLIPFEL de Haguenau ont été contactés pour le choix du maître d'œuvre du projet des travaux de rénovation à l'église.

-----  
M. THIERIOT Laurent informe le conseil qu'il faudrait prévoir des travaux d'accotement sur les routes de Langensoultzbach – Froeschwiller et Langensoultzbach – Mattstall.

M. THIERIOT Laurent suggère de mettre en place une aire de jeux pour les enfants.

-----  
Mme FULLENWARTH Mylène, Présidente du SIVU forestier, informe les élus que trois bûcherons suivront une formation pour la conduite de nacelles élévatrices. Le coût de la formation sera réparti entre les dix communes membres du SIVU.  
Les bûcherons pourraient ainsi intervenir dans les communes pour élaguer des arbres.

-----  
Mme le Maire propose aux élus de fixer la date du prochain conseil municipal. Après consultation, le vendredi 1<sup>er</sup> avril 2022 a été retenu.

La séance est levée à 22h05.

Pour copie conforme.  
Langensoultzbach, le 18 février 2022  
Mme le Maire – Evelyne LEDIG

